

## Place et rôle du kinésithérapeute

---

Il donne son **accord** pour prendre en soin le patient, après avoir pris connaissance de la charte et signé l'adhésion au réseau.

Il réalise des **actes de kinésithérapie sur prescription médicale** et en application de la nomenclature.

Il renseigne le **dossier de soins partagés** : « **synthèse kinésithérapie** » **si ambulatoire ou domicile** ou « **synthèse de réadaptation** » **si centre spécialisé**, en précisant l'évaluation initiale, les facteurs de risque, les points de vigilance et l'évaluation finale.

Le kinésithérapeute joue un rôle d'encadrement et de supervision de l'exercice physique (réentraînement à l'effort), il s'agit principalement du travail cardiovasculaire sur vélo ou tapis, du renforcement musculaire et de la rééducation respiratoire.

Il s'assure que l'activité physique effectuée est bien supportée par le patient après les séances et en réajuste le niveau si nécessaire, en se référant à l'évaluation initiale.

Exemple : séances type avec un patient insuffisant cardiaque (adaptée en fonction de l'état clinique et fonctionnelle du patient) :

- 30 minutes de vélo ou tapis (échauffement, travail plateau, récupération active) ;
- 20 minutes d'exercices analytiques et fonctionnels de renforcement musculaire ;
- 10 minutes d'exercices d'assouplissement et de rééducation respiratoire.

Le kinésithérapeute participe aussi à **l'éducation** au travers :

- des exercices proposés en fonction de l'évaluation initiale, en apprenant au patient à tenir compte des signes de limitation à l'effort  
*(en se référant à la feuille synthèse de réadaptation en centre spécialisé) ;*
- de l'encouragement à poursuivre régulièrement une activité physique en dehors de la présence d'un thérapeute ;
- de la gestion des gestes de la vie courante en attirant l'attention du patient sur ce qu'il peut faire et ce qu'il vaut mieux éviter de faire.

Afin d'introduire une stratégie thérapeutique adaptée « pour le maintien des acquis ».

Il prévient la perte progressive d'autonomie dans la vie quotidienne.

Il informe éventuellement l'entourage sur les capacités physiques du patient et l'encourage à soutenir le patient.

Il pourra, après avoir bénéficié d'une **formation** adéquate (40hETP), assurer l'animation de BEP ou de séances d'éducation individuelles et/ou collectives destinées aux patients du réseau.

Il participe aux formations continues organisées par le réseau sur la prise en soin et l'éducation du patient insuffisant cardiaque.